



Le label CHRF

Le label CHRF vise à encourager et à soutenir la production d'ouvrages ferroviaires historico-techniques de référence.

Ce label est autant une griffe scientifique et culturelle que passionnelle. La cohérence éditoriale de l'ensemble des travaux propres au Cercle Historique du Rail Français (CHRF) ou labellisés par ses soins assure la notoriété des ouvrages et favorise la rencontre avec le public d'amateurs et d'historiens chercheurs.

Le label CHRF apporte aussi une caution scientifique à l'ouvrage. Il est obtenu par validation de l'ouvrage à venir après consultation du comité de rédaction de l'association. Sans exclusive, l'accent est mis sur la vulgarisation technique et scientifique, comportant la diffusion de photographies et documents d'époque.

Ce label cherche à faciliter la mise en avant d'ouvrages de fond aussi bien que d'études plus ponctuelles, bien souvent difficiles à commercialiser par les canaux de vente traditionnels des éditions spécialisées. En cela le CHRF encourage les auto-éditeurs ou les petites structures d'édition.

Tous les intervenants autour du label ont en commun cette même passion, principal carburant de la production. Les propres publications du CHRF, éditées dans un cadre associatif et non lucratif, fruit de recherches rigoureuses et de la mise en commun d'une documentation technique et industrielle rare, constituent un corpus documentaire de référence depuis de nombreuses années. **Ce corpus de publications fonde la valeur du label décerné par le Cercle.**

Les ouvrages labellisés bénéficient d'une promotion à travers le site Internet et le réseau du CHRF.

Le label CHRF s'adresse à tous travaux de recherche sur l'histoire ferroviaire française, fruit du travail d'amateurs exigeants et rigoureux, agissant indépendamment ou non des milieux universitaires, et aspirant à un niveau d'excellence pas toujours présent dans les standards de l'édition ferroviaire courante.

Le CHRF reste et demeure une structure associative composée de membres bénévoles mais son label s'adresse à des ouvrages élaborés selon toute forme de structure partageant la même passion.

Obligations et aspects pratiques

Ce que l'auteur gagne à obtenir le label :

- Caution scientifique du CHRF
- Valorisation de ses travaux
- Promotion et publicité gracieuse de l'ouvrage par les moyens et circuits habituels du CHRF pendant la première année de parution.

Obligations de l'auteur labellisé :

- L'auteur est libre du choix de son éditeur, mais :
 - o le label CHRF doit apparaître sur la première de couverture de l'ouvrage, au diamètre de 40 mm et,
 - o un court texte formaté sur le CHRF et le label proprement-dit doit être inséré dans les pages du début de l'ouvrage, accompagné de sa reproduction.

Nature des moyens de promotion et publicité d'un ouvrage par le CHRF

- Envoi d'une lettre d'information à la communauté CHRF, à l'occasion de la souscription de l'ouvrage
- Renouvellement de cette lettre à l'occasion de la parution effective
- Téléchargement d'un document de souscription et/ou de présentation à partir du site du CHRF
- Insertion éventuelle d'un prospectus lors de l'envoi d'une des publications du CHRF (si les conditions de la Poste l'autorisent)
- Brève d'information sur la page d'accueil du site (durée limitée)

Texte avec logo à insérer en début d'ouvrage



Cet ouvrage a reçu le label du Cercle Historique du Rail Français (CHRF), décerné pour les publications d'histoire ferroviaire présentant un caractère de référence.

Le CHRF est une association à but non lucratif qui agit au profit de l'histoire ferroviaire, principalement technique, depuis sa fondation en 2010. Il favorise la mise en commun de la documentation ancienne.

Le CHRF publie la revue RAILS d'Autrefois, dédiée à l'étude des chemins de fer en France depuis leur création jusqu'à leur nationalisation. Site web, informations, adhésion : www.chrf.fr

Visuel

Le visuel est fourni au format PNG en 2000 pixels de côté, avec transparence du fond en 3 versions : ton chaud, ton froid, ton pâle, permettant de sélectionner celle s'harmonisant le mieux avec la couverture de l'ouvrage.

Le visuel doit être reproduit sur la première de couverture au diamètre de 40 mm minimum.